

## Consultation publique sur le Plan directeur de mise en valeur du secteur Bridge-Bonaventure

### Réponses aux questions du public : 4-4

Document transmis à l'Office de consultation publique de Montréal le 6 juin 2023

---

**Préambule :** *Étant donné que le mandat de la Société immobilière du Canada limitée est d'optimiser la valeur financière (...) de propriétés stratégiques dont le Gouvernement du Canada n'a plus besoin à des fins de programmes ainsi que d'entreprendre des projets financièrement solides procurant au Gouvernement du Canada, son unique actionnaire, un rendement intéressant; que celui de la SCHL, co-proprétaire du site de la Cité du Havre avec Ivanhoé-Cambridge, est pour sa part de " rendre le logement abordable pour tous " au Canada; tandis que l'objectif du plan directeur de la Ville de Montréal pour le sous-secteur de la Cité-du-Havre, tel que défini dans le tableau résumant les moyens de mise en oeuvre apparaissant en page 105 dudit plan, est de " favoriser la réalisation d'un projet sur la Cité-du-Havre dont la composante résidentielle est entièrement abordable, y compris des logements abordables pour les ménages à faible revenu "*

**Question 1 :** *Pourquoi la Ville a-t-elle décidé d'établir un partenariat avec la SIC afin de " favoriser la réalisation d'un projet dont la composante est entièrement abordable " sur ce site, plutôt qu'avec la SCHL, dont c'est déjà la mission et qui est par ailleurs responsable de la mise en oeuvre, dans le cadre du déploiement de la Stratégie nationale sur le logement, d'un programme intitulé " Initiative des terrains fédéraux " qui vise à utiliser des " terrains et immeubles fédéraux excédentaires pour aménager des lieux d'habitation abordables, durables, accessibles et socialement inclusifs? "*

**Réponse :** Pour les terrains appartenant à la SCHL sur la Cité-du-Havre, cette dernière a choisi d'être représentée par la SIC. C'est pour cette raison que nous souhaitons établir un partenariat avec la SIC.

**Question 2 :** *L'établissement d'un partenariat avec la SIC, dont les objectifs de rentabilité financière pour le Gouvernement fédéral inscrits dans sa loi constitutive, ne risque-t-il pas de s'avérer incompatible avec*

*le projet de développer sur ce site un projet de logement abordable, notamment pour les ménages montréalais à faible revenu et avec la possibilité de viabiliser financièrement un tel projet?*

**Réponse** : L'objectif de réaliser un projet immobilier 100 % abordable sur la Cité-du-Havre est partagé par la SIC. La SIC pourra compter sur les programmes de la SCHL pour financer la construction de logements abordables. Il faut s'attendre à ce que les programmes provinciaux soient également sollicités dans les montages financiers.

**Préambule** : *Dans l'Annexe A.4 présentant une description des démarches de planification associées, la Ville de Montréal indique en page 121 de son Plan directeur qu'afin de revitaliser spécifiquement le secteur de la Pointe-du-Moulin et l'élévateur à grains no 5, la SIC, la propriétaire des terrains, a lancé en février 2019 une demande de propositions afin de sélectionner un projet porteur et emblématique qui saura redonner vie au site et valoriser le patrimoine industriel. Or, à notre connaissance, le résultat de cette demande de propositions de la SIC lancée en février 2019, n'a toujours pas été rendu public, plus de 4 ans après sa mise en œuvre.*

**Question 3** : *Qu'est-ce qui explique un tel délai dans le dévoilement du résultat de cette demande de propositions? Quand la Ville de Montréal estime-t-elle que la SIC sera en mesure d'annoncer le résultat de cette demande de proposition?*

**Réponse** : Cette question devrait être adressée à la SIC puisque c'est cette dernière qui a lancé une demande de propositions. Malheureusement, la Ville de Montréal ne peut pas répondre à cette question.